

Subvention à l'AUDAB

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :

Les objectifs

Le PLU affiche l'ambition d'élargir et de conforter le centre de Besançon au-delà des limites historiques des remparts.

Le PADD retient le principe de «l'affirmation d'un arc tertiaire urbain de la City à Viotte en passant par Vauban et la Place Leclerc».

Une dizaine de sites ou d'opérations en mutation offrent des opportunités d'aménagement et de restructuration urbaine importantes, l'arrivée du TGV et la réalisation du TCSP impulseront une dynamique nouvelle.

Le projet «Cœur d'Agglo» donne à Besançon l'opportunité de construire un centre-ville à l'échelle d'une métropole régionale.

La Ville a sollicité l'AUDAB pour conduire en partenariat une étude afin de donner de la consistance à cette ambition. Cette étude est conçue comme :

- stratégique pour qualifier les pôles et les dynamiques urbaines à mettre en œuvre en s'appuyant sur les acquis des orientations déjà prises et en revisitant les options encore incertaines,
- programmatique pour définir la complémentarité des fonctions des sites et organiser la cohérence, la lisibilité et les phasages,
- partenariale pour consolider le projet dans une réflexion partagée avec l'ensemble des acteurs institutionnels concernés par «Cœur d'Agglo».

Le document final attendu au terme de ce travail est le «plan directeur d'organisation urbaine et stratégie de reconfiguration Centre-Ville de Besançon».

L'AUDAB, outil d'étude et dispositif partenarial, est en position privilégiée pour animer et piloter la démarche. Elle s'appuiera sur les compétences d'un cabinet spécialisé «Profile» et de son chef de projet E. Redoutey qui a répondu à l'appel d'offres lancé début octobre par l'AUDAB. Cette commande spécifique sera intégrée dans le programme de travail 2008 de l'AUDAB.

Pilotage de l'étude

1. Calendrier

- 1^{ère} étape : validation du diagnostic et identification des enjeux et des orientations,
- 2^{ème} étape : examen des scénarios,
- 3^{ème} étape : projet urbain et plan directeur.

2. Pilotage politique

Il est proposé la constitution :

* d'un comité de pilotage partenarial qui prendrait les décisions des grandes étapes composé de :

- Le Maire
- L'Adjoint délégué à l'Urbanisme

- L'Adjoint délégué à la Culture et au Patrimoine
- L'Adjoint délégué au Commerce
- L'Adjoint délégué à l'Environnement
- Le 1^{er} Vice-Président CAGB
- Le Vice-Président à l'Economie CAGB
- Le Vice-Président aux transports CAGB
- Le Président de l'AUDAB ou le 1^{er} Vice-Président de l'AUDAB)
- Le Président du SMSCOT
- Un représentant de l'Etat
- Un représentant du Conseil Général
- Un représentant du Conseil Régional
- Un représentant de la CCI
- L'Architecte des Bâtiments de France

* d'un groupe de Direction qui préparerait dans une réflexion de proximité les grandes étapes composé de :

- L'Adjoint délégué à l'Urbanisme
- L'Adjoint délégué au Commerce
- L'Adjoint délégué à l'Environnement
- Le Vice-Président à l'Economie CAGB
- Le Vice-Président aux transports CAGB
- Le Président de l'AUDAB (ou le 1^{er} Vice-Président de l'AUDAB)
- Le Président du SMSCOT

3. Conduite de Projet

La conduite de projet est assurée par l'AUDAB et le groupe associe la **Mission Prospective & Stratégie** (Dominique SCHAUSS) et la **Direction Urbanisme et Habitat** de la Ville (Catherine HATON-PEREZ).

Une convention entre la Ville et l'AUDAB est établie et définit les objectifs et les modalités de cette mission spécifique ; afin de lui permettre la conduite de celle-ci, la Ville de Besançon versera à l'AUDAB une subvention de 53 000 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la participation de la Ville à cette étude par l'octroi à l'AUDAB d'une subvention de 53 000 € qui sera prélevée sur l'imputation 65.820.6574.8014.30100
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir avec l'AUDAB.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 15 avril 2008.